

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE **EN ACTION**



Ambert Livradois Forez Communauté de communes

*Fonds de financement de la transition énergétique
Convention particulière d'appui financier*



#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

La communauté de communes Ambert-Livradois-Forez, représentée par Monsieur Jean-Claude Daurat, Président.

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la convention modifiée du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016, et la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Il est convenu ce qui suit

Article 1 - Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le territoire lauréat et les bénéficiaires ainsi que leurs engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

la presse (dossier, communiqué de presse, conférences de presse, etc), en étroite concertation avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ;

h) apposer sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». La taille du logo devra être à minima proportionnelle à la part du financement issu du Fonds de financement de la transition énergétique dans le plan de financement global de l'action. L'apposition du logo devra être adaptée à la nature de l'opération (voir les exemples de bonnes pratiques d'utilisation du logo sur le site

<http://www.tepcv.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique communication) ;

i) inviter la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le représentant de l'Etat dans le département, à toute manifestation relative à l'inauguration ou la valorisation de l'action subventionnée.



Article 4 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à *Ambert*, le *27/03/17*

Le Président de la communauté de communes Ambert-Livradois-Forez,



Jean-Claude Daurat

La Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Ségolène ROYAL

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'ADEME,

Article 2 – Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à **804 504 euros** dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

Le versement de la subvention sera réalisé conformément au décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement :

- une avance de 5 % de la subvention sera versée, sans demande particulière, dès l'enregistrement de l'avenant par la Caisse des Dépôts ;
- le solde sera versée sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par le bénéficiaire ;
- un versement intermédiaire (acompte) pourra être réalisé, sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, à la demande du bénéficiaire, et sur présentation par celui-ci d'un état de factures acquittées et d'une notice d'avancement physique de l'opération dont il s'agit.

Lorsque l'opération cofinancée par l'ESTE dans le cadre de la présente convention ne relève pas du décret de 1999 sus-mentionné, le versement de la subvention suivra les modalités suivantes :

- un acompte de 40 % sera versé, sans demande particulière, dès l'enregistrement de l'avenant par la Caisse des Dépôts ;
- le solde sera versé sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par le bénéficiaire.

Article 3 – Engagements du territoire lauréat et des bénéficiaires

Dans le cadre du projet, le territoire lauréat et les bénéficiaires s'engagent à :

- a) mettre en place sur leurs territoires les actions spécifiques figurant en annexes 3 et 4.
- b) désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
- c) mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
- d) transmettre au Préfet de Région (DREAL) :
 - les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
 - tout document nécessaire aux engagements et versements ;
 - le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

- e) participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.
- f) faire état du concours du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte ;
- g) faire connaître le soutien du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte, lors des actions de relations avec

Annexe 1 :

Projet présenté par le territoire du futur EPCI organisé autour d'Ambert

issu de la fusion des communautés de communes du Pays d'Ambert, Pays de Cunlhat, Pays d'Arlanc, Pays d'Olliergues, Haut Livradois, Vallée de l'Ance et Livradois Portes d'Auvergne à partir du 1^{er} janvier 2017



Une mutation de territoire au service de la transition énergétique et écologique

Le territoire de projet est en pleine mutation pour se mettre en conformité avec les objectifs de la loi NOTRe. En effet, 7 intercommunalités et le SIVOM d'Ambert sont appelés à fusionner. Ces collectivités se sont mis en ordre de marche en octobre 2015 afin d'anticiper les changements, de créer les conditions pour une intercommunalité de qualité et d'être opérationnel et au service du territoire dès le 1^{er} janvier 2017.

Cette mutation induit de nombreux changements de pratiques, notamment dans la structuration générale du nouvel EPCI et dans la façon de travailler de ses agents. En effet, la nouvelle organisation se veut exemplaire et innovante tant au niveau de son fonctionnement interne que de son image extérieure. Le territoire de projet a la volonté d'agir pour la transition énergétique et écologique, et profiter des modifications pour construire et promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement.

Présentation du territoire

I - La carte d'identité du territoire :

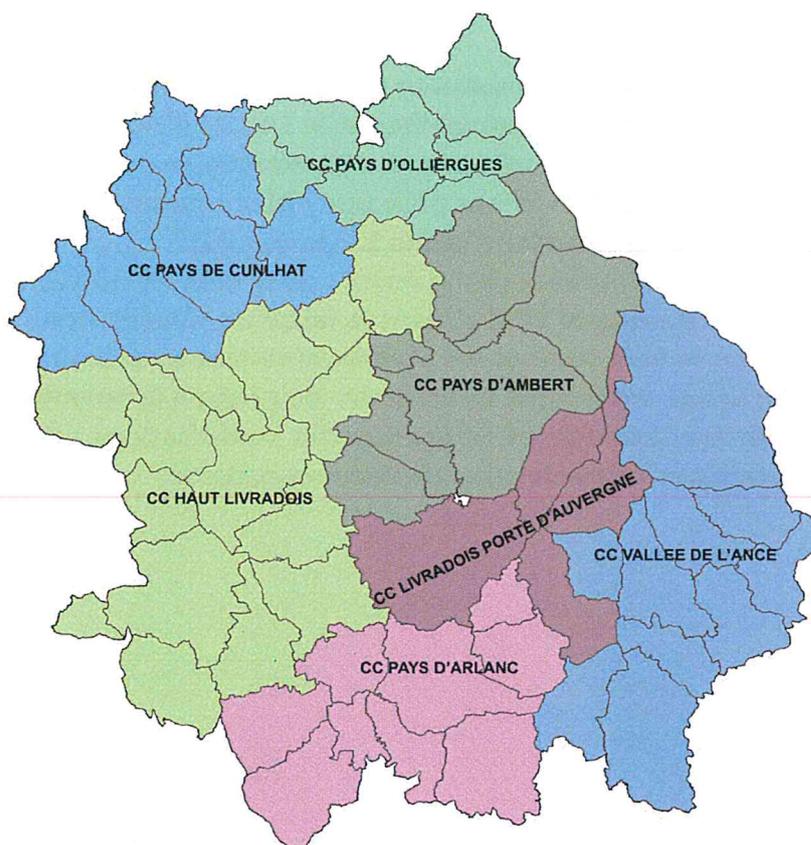
Population (2012) : 27 921 habitants

Densité : 22,8hab/km²

Superficie : 1230km²

Nombres de collectivités concernées : 7 EPCI et un syndicat à vocation multiple (appelés à fusionner le 1^{er} janvier 2017) pour 58 communes

- Communauté de Communes du Haut-Livradois,
- Communauté de Communes du Pays d'Ambert,
- Communauté de Communes du Pays d'Arzac,
- Communauté de Communes du Pays de Cunlhat,
- Communauté de Communes du Pays d'Olliergues,
- Communauté de Communes de Livradois Portes d'Auvergne,
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance,
- SIVOM d'Ambert.



Territoire de la communauté de communes organisée autour d'Ambert à compter du 1er janvier 2017

Un territoire de moyenne montagne

Située au sud-est du département du Puy de Dôme, au cœur de la nouvelle région Auvergne Rhône Alpes, la future communauté de communes organisée autour d'Ambert est un territoire de montagne majoritairement rural, constitué de plusieurs entités physiques :

- Les Monts du Livradois à l'ouest, qui s'élèvent à 1200m,
- Les Monts du Forez et la vallée de l'Ance à l'est, cumulant à 1600m,
- Au centre la plaine du Livradois où s'écoule la Dore.

Le relief est composé de moyenne montagne avec une vallée centrale, la vallée de la Dore. Celle-ci est l'artère principale du territoire où se trouve l'axe de communication majeur.

Deux axes routiers (RD 906 ET 996) structurent le territoire du nord au sud et d'est en ouest. Eloigné des axes autoroutiers, le territoire bénéficie néanmoins d'une bonne accessibilité et cette situation a permis de renforcer le pôle structurant qu'est la ville d'Ambert. Les réseaux de transports publics (Transdômes et TER) assurent des liaisons en bus notamment avec Clermont-Ferrand, mais les temps de parcours, tout comme les horaires, sont peu attractifs et témoignent d'une certaine dépendance vis-à-vis de la voiture individuelle.

Un territoire rural structuré par des bourgs centre

Le territoire de la future intercommunalité s'organise particulièrement autour de la ville d'Ambert (6000 hab.), sous-préfecture et dotée des principaux équipements et services aux personnes. Les anciens chefs-lieux de canton (Saint-Amant-Roche-Savine, Saint-Germain l'Herm, Cunlhat, Olliergues, Arlanc et Saint-Anthème), ainsi que les bourgs-centres de Vertolaye, Marsac en Livradois, Fournols, Saillant et Viverols participent très largement à la structuration du territoire et à la présence des principaux services aux personnes.

Tous les chefs-lieux structurants ont ainsi développé un double jeu de relations, avec Ambert d'une part, et d'autre part vers les villes et agglomérations extérieures comme St Etienne, Clermont-Ferrand, Thiers, Issoire, Montbrison et Le Puy.

Le territoire compte près de 28 000 habitants, et sa densité est de 22 hab./km². L'évolution démographique témoigne d'une stabilité depuis 1999, avec un solde naturel très fragile, et un solde apparent de 0.3% qui tend à compenser le solde naturel.

A l'image des territoires ruraux, sa population est vieillissante, avec 25% de la population âgée de plus de 65 ans, et qui interroge d'autant plus sur le niveau de service à apporter.

Une activité économique qui s'est adaptée au contexte rural

L'économie de ce territoire est, en comparaison à la moyenne nationale, largement tournée vers l'industrie et l'agriculture. En effet, la part des emplois dans ces secteurs est de respectivement 26% contre 13% au niveau national et 7% contre 3% au niveau national. Inversement, la part des emplois dans le tertiaire est de 58% contre 78% pour la France.

Avec près de 10 700 actifs en emploi, l'activité économique est très marquée par la présence de l'industrie, à l'image des entreprises renommées dans les secteurs d'activités de la tresse et la présence de l'entreprise du groupe Sanofi à Vertolaye, pour près de 800 emplois.

Les activités sont très diversifiées dans le bassin et depuis les dix dernières années, l'évolution des entreprises a marqué le renforcement de leur véritable dimension industrielle, et ce dans 3 domaines :

- en volume de production,
- par l'étoffement de leur encadrement,

- par leur dimension internationale.

Les services sont aussi une source importante d'emplois, avec une forte activité de services à la personne et présence des services de santé, à titre d'exemple l'hôpital d'Ambert qui compte près de 600 emplois.

L'activité agricole et sylvicole est encore très présente, avec près de 40% des établissements actifs, la plus forte part, devant les commerces-services et administration.

Le bassin d'emploi se caractérise par un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne départementale, à l'exception du taux de chômage des jeunes.

II – Les territoires de projet :

- Le Pays Vallée de la Dore fédère 11 EPCI (sous la forme connue jusqu'au 31/12/16), dont 6 du territoire d'Ambert Livradois Forez.
- Le territoire est couvert par quatre schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), le SAGE Dore, le SAGE Loire amont, le SAGE du Haut-Allier et le SAGE Allier Aval
- 4 contrats territoriaux sont animés sur le territoire : Dore moyenne, Dore amont, Ance du Nord et Eau mère. Les trois premiers sont gérés par des collectivités du territoire de projet, c'est-à-dire qu'ils seront gérés par la future communauté de communes Ambert Livradois Forez.
- Zones Natura 2000 : 6 sites Natura 2000 sur le territoire.

III – Le contexte :

Un territoire en mutation

Territoire en mutation, l'arrondissement d'Ambert peut s'appuyer sur des socles solides de travail en commun pour anticiper, préparer et accompagner les changements. La communauté de communes organisée autour d'Ambert, qui va voir le jour le 1^{er} janvier 2017, est issue de la fusion des 7 intercommunalités composant cet arrondissement et de syndicats mixtes. Les communautés de communes du Pays d'Ambert, du Pays d'Aranc, du Pays d'Olliergues, du Pays de Cunhat, de la Vallée de l'Ance, du Haut Livradois, de Livradois Porte d'Auvergne ainsi que le SIVOM d'Ambert et le Syndicat Mixte des Crêtes du Forez fusionnent, dans le cadre de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Le nouvel établissement public est constitué de 58 communes et de près de 28 000 habitants.

Le SIVOM d'Ambert, créé en 1978, fédère les 7 intercommunalités qui fusionnent sur différentes thématiques (collecte et traitement des ordures ménagères, assainissement non collectif, aides et accompagnement à la scolarité et à la parentalité, valorisation du petit patrimoine, contrat territorial Dore amont, services aux communes dont formation des secrétaires de mairie, e-procédure,...). Au vue de la réorganisation territoriale qui induit la fusion du SIVOM d'Ambert au sein de la grande intercommunalité, l'ensemble des missions du SIVOM seront reprises par cette dernière à partir du 1^{er} janvier 2017.

La dynamique commune créée par le SIVOM, appuyée par le Pays Vallée de la Dore, s'est renforcée depuis quelques années, à travers la mise en place de missions mutualisées sur l'ensemble de ce territoire. Les thématiques énergétiques et environnementales sont affichées comme des priorités de l'ensemble du territoire dans les projets réalisés à l'échelle de l'arrondissement.

Ainsi, la préservation et la valorisation des forêts, qui couvrent 60% du territoire, est un axe fort de la politique commune des 7 intercommunalités. L'animation de la charte forestière à cette échelle, en recrutant un animateur en commun, en est le symbole. Les communautés de communes ont également choisi de mutualiser un poste d'animation des massifs forestiers.

De plus, une mission d'éco-ambassadeur a été mise en place et développée sur l'arrondissement d'Ambert : sensibilisation aux bonnes pratiques et actions de développement durable, accompagnement des projets de rénovation énergétique des logements, ... Les projets menés sur les aspects énergétiques sont nombreux à l'échelle de la future grande communauté de communes de l'arrondissement d'Ambert (voir les pages suivantes pour le détail des projets et actions).

L'engagement du territoire sur les questions forestières et énergétiques n'est pas un hasard, au contraire. Plus d'un quart de l'énergie consommée localement est issue d'énergies renouvelables (contre 12% dans le département du Puy de Dôme) et cette énergie provient en grande majorité du bois.

Des objectifs communs pour la nouvelle communauté de communes

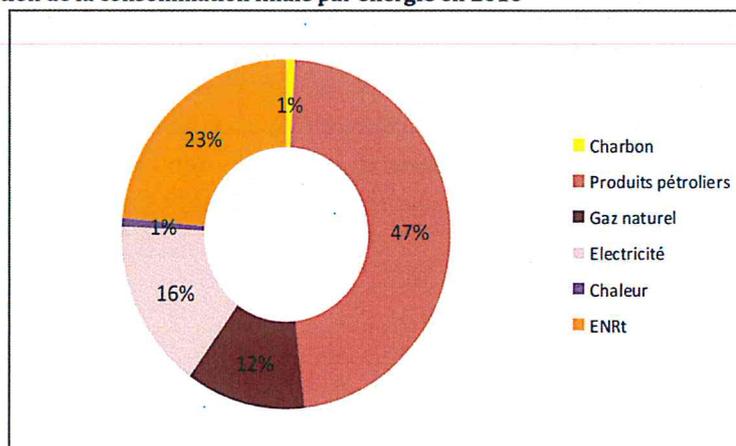
L'ensemble de ces éléments de diagnostic ont permis de fixer 3 axes majeurs, dans le cadre d'une charte de territoire, adoptée en début d'année 2016 par les 7 communautés de communes appelées à fusionner et qui constitue le projet politique cadre. Le volet de transition énergétique a clairement été affirmé dans cette charte de territoire, notamment dans son axe 2E « Produire de l'énergie localement et œuvrer à la baisse de consommation énergétique ».

Le panorama énergétique du territoire

La consommation énergétique du territoire

La consommation totale d'énergie du territoire, tous secteurs confondus, s'élève à 1 050GWh/an. Elle est, à près d'un quart, issue de l'énergie renouvelable. Le reste se répartit pour 47% pour les produits pétroliers, 16% pour l'électricité et 12% pour le gaz naturel (8 communes sur 58 sont reliées au gaz naturel).

répartition de la consommation finale par énergie en 2010



source : ADUHME, nov. 2016

Les produits pétroliers sont principalement utilisés dans les secteurs du transport et de l'agriculture. L'électricité non renouvelable est la deuxième énergie utilisée sur le territoire, sans compter les énergies propres. Cette même électricité représente près d'un quart des dépenses énergétiques du territoire, compte tenu du coût du kWh.

Afin de diminuer la consommation énergétique totale du territoire (1 050GWh/an), les collectivités initient un large programme de **modification de l'éclairage public** afin de le remplacer par des systèmes moins énergivores (voir le plan d'actions).

- Les types de consommation énergétique du territoire

Les trois principaux secteurs consommateurs d'énergies sont le résidentiel (35%), le transport (32%) et l'industrie (23%).

source : ADUHME, nov. 2016

L'ensemble des communautés de communes de l'arrondissement d'Ambert s'est engagé à plusieurs niveaux pour réduire les dépenses énergétiques du principal poste de consommation : le secteur résidentiel. En effet, et comme expliqué ci-dessus, une mission d'éco-ambassadeur a été mise en place afin notamment de communiquer sur la rénovation énergétique des ménages et leur diminution de consommation d'énergie. De même, les 7 intercommunalités sont engagées dans le programme « Habiter mieux » qui vise à favoriser les rénovations de logements. Les collectivités maintiennent leur **engagement auprès du secteur résidentiel afin de diminuer les dépenses énergétiques.**

Le secteur des transports, deuxième poste de consommation sur le territoire, a fait l'objet de peu d'interventions des collectivités locales. Actuellement, ce secteur dépend en totalité des produits pétroliers. Au regard de leur prix élevé par kWh, le transport prend une part importante du montant totale des dépenses énergétiques du territoire (46% des dépenses pour 32% de la consommation totale). Le transport pèse lourd dans la facture territoriale.

En s'engageant dans un territoire à énergie positive et pour la croissance verte, **les communautés de communes souhaitent aujourd'hui travailler sur la mobilité et les déplacements,** notamment pour les agents de la future intercommunalité dans un premier temps.

Le gisement disponible d'énergie du territoire est très majoritairement tourné vers le bois énergie, puisqu'il représente 90% du gisement, le reste est quasiment uniquement de l'énergie hydraulique (9% du gisement). Conscientes du potentiel important de ce secteur, les 7 communautés de communes se sont engagées, via la Charte Forestière de Territoire notamment, dans une animation du secteur bois-énergie. Différents groupes de travail ont été menés afin de structurer cette filière, développer le bois plaquettes pour des chaudières à bois déchiquetés ,... en s'appuyant sur les acteurs économiques locaux, que ce soit des scieries, des distributeurs de plaquettes ou encore l'industrie Compte.R., leader européen de fabrication de chaudières à bois déchiqueté collective. **Cet engagement en faveur de l'énergie bois** se prolonge dans les collectivités, avec des réseaux de chaleur bois en projet ou récemment inaugurés, l'installation de chaudières bois ,...

IV – Les actions déjà réalisées ou engagées

Depuis des projets ponctuels de collectivités à l'engagement dans des programmes pluriannuels, le territoire s'est engagé dans la transition écologique et énergétique à plusieurs échelles. Installation de réseaux de chaleur bois énergie, de chaufferies bois collectives, mutualisation de la mission éco-ambassadeur, ... Sont autant de projets, actions et missions mises en œuvre par les communautés de communes pour anticiper la transition et proposer aux habitants et acteurs économiques du territoire un cadre de vie et d'activité sain.

Précurseur et moteur dans l'engagement pour la transition énergétique et écologique, le territoire du Haut Livradois est lauréat du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte depuis fin 2015. Convaincus de la nécessité de poursuivre les actions menées et d'appuyer de nouveaux projets en ce sens, les élus du territoire de l'arrondissement d'Ambert affichent leur volonté politique de s'engager pour la transition énergétique et écologique en soumettant un **programme d'actions pertinent, adapté au territoire et qui l'engage vers une croissance verte**. Il est entendu que le secteur du Haut-Livradois, sans être exclu de la présente convention, ne bénéficiera pas directement du programme présenté ci-dessous, afin de ne pas doubler les financements issus du fonds pour la transition énergétique sur ce territoire.

La réflexion est également initiée pour réaliser le plan climat air énergie territoire ainsi que pour s'engager auprès de l'ADEME dans la démarche Territoire à énergie positive (TEPOS).

Un certain nombre d'actions déjà réalisées ou en cours de réalisations témoignent de l'engagement du territoire de projet et de sa volonté de s'inscrire dans une démarche responsable. Parmi l'ensemble des actions menées, on note notamment :

➤ Protéger l'environnement / gérer les déchets

- Préserver le patrimoine naturel :
 - La structuration de la filière bois se fait dans un souci de préservation de la valeur patrimoniale de la forêt qui a été prise en compte dans la Charte Forestière de Territoire
 - Au regard de la topographie du territoire de projet et dans un souci de préservation de la quantité et de la qualité des ressources en eaux, toutes les communautés de communes sont couvertes par des contrats territoriaux et y participent financièrement : le Pays d'Olliergues porte le contrat territorial de la Dore Moyenne, la Vallée de l'Ance porte le contrat territorial de l'Ance du Nord, le SIVOM d'Ambert porte le contrat territorial de la Dore Amont.
- Favoriser l'agriculture biologique et les circuits courts :
 - Deux collectivités du territoire de projet sont reconnues « territoire bio à encourager » pour un programme d'actions en faveur du développement de l'agriculture biologique :
 - Augmenter la consommation de produits locaux bio sur le territoire : création de débouchés pour les produits bio dans la restauration collective,
 - Développer l'offre de produits locaux bio sur le territoire,
 - Accompagner à la transmission et à la reprise des exploitations en agriculture biologique

- Accompagner à la conversion des exploitations en agriculture biologique

Ce programme d'actions a vocation à s'étendre à l'ensemble du territoire de projet.

- Les collectivités du territoire de projet conventionnent avec le conseil départemental en faveur d'une « Aide à l'installation agricole » créatrice de valeur ajoutée. L'installation en agriculture biologique et le référencement dans l'outil Agrilocal 63 font partis des critères déterminants à remplir.
 - Un atelier de découpe de viande bénéficiant de la certification bio a été construit.
- Soutenir l'économie circulaire et réduire les déchets :
- Le SIVOM d'Ambert est partenaire de l'Association « Récup Dore Solidaire ». Toutes les déchetteries du territoire disposent d'une benne dédiée à la récolte des déchets ménagers pouvant être restaurés puis revendus à un prix modique par la Ressourcerie.
 - Le festival Récup'art, organisé et financé par le SIVOM d'Ambert, invite tout un chacun, à travers diverses manifestations, à s'interroger pour un avenir durable et la réduction des déchets.
 - Des actions de sensibilisation, notamment auprès des enfants, sont mises en place en partenariat avec les animateurs intercommunaux des temps d'animation périscolaires, l'association « Récup'Dore Solidaire », l'éco ambassadrice de l'arrondissement d'Ambert et l'ambassadrice du tri du SIVOM d'Ambert.
- Réduire la consommation énergétique :
- Améliorer le bâti :
 - Toutes les collectivités du territoire de projet sont partenaires du programme départemental « Habiter Mieux » qui permet aux ménages modestes de réaliser des travaux d'amélioration thermique. Dans ce cadre, les collectivités versent une aide financière complémentaire à celle du dispositif.
 - Les sept communautés de communes amenées à fusionner ont créé un poste mutualisé d'ambassadeur de l'efficacité énergétique. La salariée recrutée, référente dans le domaine des économies d'énergies, apporte son aide et ses conseils aux particuliers et réalise des actions de sensibilisation auprès du public.
 - Une expérimentation « C'est parti, j'économise » est en cours sur le territoire en partenariat avec l'ADIL. Le dispositif propose un accompagnement personnalisé à 30 familles pour réduire leurs consommations d'énergie et d'eau, de manière efficace et durable.
 - Plusieurs collectivités du territoire de projet sont engagées dans des projets de réhabilitation / construction intégrant la dimension énergétique et écologique.
 - Développer la filière numérique : plusieurs collectivités du territoire de projet ont mis en place le télétravail, afin de limiter les déplacements des agents. Il est d'ores et déjà prévu de développer les possibilités de télétravail au sein du nouvel EPCI.

- Augmenter la production d'énergies renouvelables en valorisant les ressources naturelles :
 - Valoriser le bois-énergie
 - Un travail de structuration de la filière bois a été mené avec l'élaboration d'une Charte forestière de territoire et son animation par un salarié mutualisé à l'échelle de l'arrondissement d'Ambert,
 - Une animation auprès des propriétaires forestiers est financée par les 7 communautés de communes en partenariat avec le CRPF,
 - Trois réseaux de chaleur sont présents sur le territoire de projet (Haut-Livradois, Ambert, Olliergues), un projet est en cours sur le Pays d'Arzac,
 - Une dizaine d'équipements publics sont équipées de chaudières bois.
 - Valoriser l'énergie éolienne : Plusieurs projets sont en cours sur le territoire, un parc est notamment autorisé sur la commune de Saint Clément de Valorgues.
 - Valoriser la biomasse (méthanisation) :
 - un projet de développement d'une unité de méthanisation collective est en cours sur le secteur suite à une étude portée par la collectivité.
 - Un méthaniseur entre en service prochainement chez un agriculteur du territoire

Annexe 2

Gouvernance, élus et techniciens référents pour la mise en place des actions

Modalités de concertation et de prise de décision

Les actuelles communautés de communes de l'arrondissement d'Ambert organisent leur travail dans le cadre de commissions thématiques et de commissions de travail.

Les commissions thématiques sont chargées de dégager des axes de travail et sont force de propositions. Elles sont ouvertes aux élus communautaires, voire, pour certaines, aux élus communaux ainsi qu'aux personnes ressources des territoires.

Les commissions de travail sont chargées de mener ou piloter des études et réflexions suite aux propositions des commissions thématiques. Elles sont également chargées de la mise en place effective des actions. Elles regroupent les élus des bureaux communautaires ainsi que les partenaires institutionnels.

Les décisions sont prises par le conseil communautaire, sur propositions et avis des commissions précitées.

Il est entendu que le nouvel EPCI regroupant les 7 communautés de communes aura un fonctionnement similaire.

Dans le cadre du programme d'actions TEPCV, une commission de travail spécifique sera mise en place. Elle regroupera : les élus du bureau communautaire, l'élu référent, la DREAL, la DDT, l'ADEME, l'ADUHME, la Région, le Département, le PNRLF, le SCOT et les services de la communauté de communes. Potentiellement, seront invitées des associations ad hoc et entreprises du secteur concerné.

Modalités de communication

La communication est assurée, pour chaque projet, au sein des réunions du conseil communautaire qui ont lieu à intervalle régulier. Une communication grand public est prévue pour présenter le programme d'actions et ses réalisations : articles de presse dans les journaux locaux, lettre d'information de l'EPCI, site internet de la collectivité, réunions publiques.

<i>L'EQUIPE PROJET DU PROGRAMME TEPCV</i>		
Elu en charge du projet	COUPAT Jean-Luc	Délégué communautaire de l'EPCI de l'arrondissement d'Ambert à compter du 01/01/2017
Technicien coordinateur	ALLARD Edith	Agent de développement en charge de l'énergie

Annexe 3

Le plan d'actions

Le programme d'actions global

- 1 *Promouvoir la mobilité durable*
 - a *Penser une mobilité plus durable au sein de la collectivité*
 - *Acquérir une flotte de 10 véhicules électriques*
 - *Acquérir 5 vélos à assistance électrique à usage urbain*
 - *Développer la pratique du télétravail*
 - *Développer la pratique de la visioconférence*
 - b *Sensibiliser les scolaires à la mobilité durable*
 - *Acquérir un véhicule électrique de collecte des biodéchets*
 - *Fournir 20 mallettes pédagogiques aux établissements scolaires*
 - c *Engager les communes dans la mobilité douce*
 - *Acheter 2 camions électriques de transport de matériel O phyto*
 - d *Favoriser la mobilité douce des habitants du territoire*
 - *Acquérir 2 véhicules électriques pour le transport à la demande*
 - *Acquérir une flotte de 10 vélos à assistance électrique*
 - *Installer des bornes de recharges pour véhicules électriques*
- 2 *Rénover le parc communal d'éclairage public*
 - *Parc des communes ayant transféré leur compétence au SIEG*
 - *Rénover le parc d'éclairage public de la ville d'Ambert*
- 3 *Préserver la biodiversité*
 - *Généraliser la mise en place de composteurs individuels*
 - *Acquérir 2 broyeurs à végétaux*
 - *Acquérir du matériel de désherbage mécanique O phyto*
 - *Implanter 100 ruchers végétalisés*
 - *Fournir 20 mallettes pédagogiques aux établissements scolaires*

Les fiches actions

Action 1

Intitulé de l'action

Promouvoir une mobilité durable

Description de l'action :

Le secteur du transport pèse lourd dans la consommation énergétique totale du territoire (32% de la consommation totale). Afin de diminuer la part de ce poste de dépenses énergétiques, et au regard de la taille du futur EPCI de l'arrondissement d'Ambert et du nombre d'agents rattaché à cette collectivité, le territoire de projet souhaite proposer une mobilité plus durable pour ses agents. Cette évolution implique un changement dans les habitudes de transports des agents territoriaux et la mise en place de modes alternatifs de déplacement et de fonctionnement de service. Cette action s'articule autour de plusieurs axes : réduire l'impact des déplacements professionnels, réduire les déplacements et promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture.

Pour cela, le territoire de projet envisage de :

- Acquérir une flotte de 10 véhicules électriques destinée aux déplacements professionnels des agents sur le territoire intercommunal voire départemental pour limiter l'impact des déplacements professionnels ;
- Acquérir une flotte de 5 vélos à assistance électrique destinée aux petits déplacements professionnels des agents entre les différents sites de la collectivité situés à Ambert afin d'utiliser et promouvoir des modes de transports alternatifs à la voiture ;
- Développer la pratique du télétravail afin de limiter les déplacements individuels domicile-travail. Pour mettre en place le télétravail et permettre aux agents ayant un poste télétravaillable d'exercer une partie de leurs missions depuis leur domicile, le territoire de projet souhaite investir dans un pool de matériels dédiés tel que le prévoit le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

De plus, dans l'optique de sensibiliser la population, et notamment les scolaires, à la mobilité durable il est proposé de travailler sur deux aspects :

- Tout d'abord, il est proposé de collecter les biodéchets des établissements scolaires grâce à un véhicule de collecte électrique de type utilitaire. Dans un premier temps, il est envisagé de mettre en place cette collecte sur 4 établissements scolaires d'Ambert, à savoir le lycée, le collège public et les 2 écoles primaires. Le développement vers les établissements scolaires privés d'Ambert pourra être mis en place. Depuis près d'un an, les 26 tonnes de biodéchets annuels de ces 4 établissements sont collectées avec les véhicules traditionnels de 19 tonnes, à gazole. Ils sont acheminés à environ 5km du centre d'Ambert, sur la plateforme de compostage. Les tournées hebdomadaires représentent actuellement 12km. Sur ces tournées, majoritairement en centre-ville, les véhicules actuellement utilisés consomment 80 litres de gazole pour 100km. Un véhicule électrique de type utilitaire permettrait de réduire l'impact écologique des tournées de récolte et permettrait de

sensibiliser les scolaires d'une part au compostage des biodéchets et d'autre part à la mobilité durable. Ce véhicule aura également vocation à collecter ponctuellement les ordures ménagères lorsque le service et les véhicules dédiés ne sont pas en capacité de le faire (impossibilité d'accès pour cause de travaux, d'enneigement ...)

- En complément, le territoire de projet souhaite acquérir un ensemble de mallettes pédagogiques. Les mallettes seront mises à disposition des écoles du territoire afin que les personnels enseignants mais également les animateurs des temps d'animation périscolaires puissent bénéficier de supports de qualité pour sensibiliser les enfants aux modes de transport alternatifs et plus écologiques.

Par ailleurs, le territoire de projet envisage d'acheter deux camions bennes électriques dans le but de véhiculer à la fois les broyeurs à végétaux, le broyat ainsi que les matériels 0 phyto achetés par la collectivité dans le cadre de cette convention (cf. fiche actions biodiversité) et qui seront mis à disposition des communes. Les 58 communes du territoire, majoritairement rurales, ne disposent pas toutes de véhicules adaptés au transport de ces outils. Aussi, pour permettre à chaque commune de s'engager dans la transition énergétique et écologique grâce à l'utilisation de ces outils, le territoire souhaite être exemplaire en leur proposant des moyens de transport propres.

Enfin, dans l'objectif de faciliter la mobilité des habitants du territoire et promouvoir les modes de transport doux, le territoire de projet envisage plusieurs actions :

- acquérir deux véhicules électriques de type monospace pour conforter le service de transport à la demande et le petit transport collectif. Ce service permet à ses bénéficiaires (notamment les personnes âgées et à mobilité réduite) de se déplacer sur ce territoire rural et accidenté, et ainsi d'accéder aux services urbains. Les équipements actuels ne permettent pas de répondre à toutes les demandes. C'est pourquoi le territoire de projet souhaite investir dans deux véhicules électriques d'une capacité de 7 personnes chacun afin de favoriser le déplacement des personnes peu mobiles. Ce véhicule pourra, par convention, être mis à disposition des différents EHPAD et ESAT du territoire pour organiser le déplacement de leurs résidents lors des sorties organisées par les équipes d'encadrement.
- acquérir une flotte de 10 vélos à assistance électrique pour permettre à tout un chacun de découvrir ce mode de transport alternatif et de redécouvrir le territoire sous un mode durable.
- doter le territoire en bornes de recharge afin de promouvoir l'électromobilité. Aussi, seront installées des bornes de recharge lentes, accélérées et rapides. Le déploiement de ces bornes sera réfléchi en fonction des besoins et de manière à ce que non seulement usagers et partenaires puissent recharger leurs véhicules lors de leur déplacement à travers le territoire, mais aussi permettre la recharge de tous les véhicules électriques de la collectivité. Par souci de cohérence avec les projets de déploiement en bornes de recharge des territoires rayonnant sur des périmètres plus larges que celui du territoire de projet, il sera réalisé un schéma départemental de mobilité durable avec l'ensemble des diverses parties.

Calendrier : 2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs)

- *Maîtrise d'ouvrage* : Communauté de communes

- *Animation :*

- inscription du projet TEPCV sur les véhicules,
- communication grand public dans la presse écrite et orale
- communication sur le site internet de l'EPCI
- animations dans les écoles

- *Objectifs attendus*

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Optimisation des coûts de fonctionnement pour les collectivités du territoire de projet
- 10% de l'effectif total en situation de télétravail en 2019
- Diminution des besoins de déplacements individuels (domicile-travail)
- Meilleure qualité de vie pour les agents : faciliter l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, gain de temps, réduction du coût des transports

- *Indicateurs :*

- Parcourir de l'ordre de 15 000 kilomètres par an avec chacun des véhicules électriques de service
 - Quantité de carburant non consommée
 - Environ 60 000km annuel non parcourus par le pool d'agents télétravaillant
 - Taux d'équipement du territoire en bornes de recharge
 - Taux de véhicules propres en circulation sur le territoire
 - Récolter près de 26 tonnes de biodéchets par an avec le véhicule de collecte électrique
 - Parcourir de l'ordre de 15 000 kilomètres par an avec chacun des véhicules électriques dédiés au service de transport à la demande
-

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1

Description	Montant HT	Fonds Transition Energétique		Autofinancement	
<i>Prix constructeur</i> Achat d'une flotte de 10 véhicules propres <i>Prix prime d'Etat déduite</i>	250 000€ 190 000€	56%	140 000€	20%	50 000€
Achat d'une flotte de 5 vélos à assistance électrique	8 000€	80%	6 400€	20%	1 600€
Achat de matériels pour développer la pratique du télétravail	80 000€	80%	64 000€	20%	16 000€
Fournir 20 malles pédagogiques aux établissements scolaires	10 000€	80%	8 000€	20%	2 000€
<i>Prix constructeur</i> Acquérir un véhicule électrique de collecte des biodéchets <i>Prix prime d'Etat déduite</i>	27 000€ 21 000€	58%	15 600€	20%	5 400€
<i>Prix constructeur</i> Acquérir 2 camions bennes électriques pour le transport des matériels 0 phyto <i>Prix prime d'Etat déduite</i>	180 000€ 168 000€	73%	132 000€	20%	36 000€
<i>Prix constructeur</i> Acquérir deux véhicules électriques 7 places pour conforter le service de transport à la demande <i>Prix prime d'Etat déduite</i>	60 000€ 48 000€	60%	36 000€	20%	12 000€
Achat d'une flotte de 10 VTT à assistance électrique	25 000€	80%	20 000€	20%	5 000€
Installation de bornes de recharge	187 500€	80%	150 000€	20%	37 500€
TOTAL	827 500€	69.12 %	572 000€	20%	165 500€

Action 2

Intitulé de l'action

Préserver la biodiversité

Description de l'action :

Afin de favoriser la biodiversité et préserver la faune et la flore, tant dans le domaine public que dans le domaine privé, le territoire candidat propose de mettre en place tout un panel d'actions s'inscrivant dans un cycle vertueux. Il s'agit de développer un plan biodiversité qui repose sur deux grands enjeux :

- Maintien et développement des aires entomophiles et plantes mellifères
- Suppression des produits phytosanitaires

Compostage partagé :

- installation de composteurs semi-collectifs pour traiter les déchets alimentaires des particuliers
- Production de compost

Créations de vergers / potagers partagés :

- Amendement des terrains avec apport compost
- utilisation du broyat pour pailler les cultures
- plantations plantes et arbres mellifères
- Amélioration de la biodiversité : floraison fruitière pour pollinisateur

Broyage déchets verts :

- broyage sur site des branchages
- Limitation des transports
- Fourniture Matière sèche (broyat) pour composteurs partagés

Installation de ruchers :

- Besoin :
- de terrains favorables
 - de végétaux à polliniser, récréer un écosystème favorable

Sensibilisation Jardinage au Naturel :

- paillage naturel
- zéro phyto
- exemples montrés par des communes exemplaires : équipés en matériel grâce à des dotations et formés pour un meilleur usage
- favoriser la biodiversité dans les jardins de particuliers et espaces publics

Le territoire de projet, déjà très investi dans la réduction des déchets et leur valorisation de par l'action du SIVOM d'Ambert, a à cœur de poursuivre ses efforts.

Les déchets organiques constituent une part importante des déchets pris en charge par la collectivité (plus de 30 % des poubelles, 30 à 50 % des tonnages reçus en déchèterie) alors même qu'ils peuvent être gérés par la pratique du compostage. Le développement de la pratique domestique du compostage est une priorité au regard de ce qu'elle apporte à la biodiversité :

- faire un jardin écologique sans engrais, ni pesticides
- permettre un retour au sol des matières organiques empruntées

Le compostage a aussi l'avantage de réduire de manière significative le coût annuel de la poubelle domestique.

Aussi, afin de développer une gestion éco citoyenne des déchets organiques, le territoire de projet souhaite généraliser la mise en place de composteurs individuels.

Le service déchets de la future intercommunalité s'engage à poursuivre ces démarches de réduction à la source des déchets en développant la pratique du broyage des branches d'ores et déjà amorcée en déchetterie et appréciée des usagers. Le territoire de projet propose alors d'investir dans deux broyeurs à végétaux afin de maximiser le remplissage des bennes de déchetterie et limiter le transport par camion pour assurer leur rotation. Le broyat pourra également être utilisé dans les composteurs individuels, pour l'apport de matière sèche. En effet, le carbone issu du compostage des matières sèches est un composant structurant du compost. Par convention, les broyeurs à végétaux pourront être mis à la disposition des communes membres de l'EPCI. Des actions de communication et de sensibilisation seront conduites de manière parallèle afin de permettre à tout un chacun d'obtenir un compost de qualité et ainsi participer au mieux à la préservation de la biodiversité.

La toxicité avérée et reconnue pour la santé humaine, la biodiversité, et particulièrement les abeilles, de l'utilisation des produits phytosanitaires conduit le territoire de projet à développer des méthodes alternatives aux pesticides. Ainsi le territoire de projet souhaite inciter ses communes membres à gérer les espaces publics de manière respectueuse de l'environnement, tel que l'exige la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, en facilitant la suppression des produits phytosanitaires. A cette fin, elle propose de faire l'acquisition de matériel zéro phyto comprenant du matériel de broyage et de sarclage afin de substituer une action manuelle aux désherbants chimiques. Ce matériel, acheté par la collectivité, sera mutualisé avec les 58 communes de la future communauté de communes de l'arrondissement d'Ambert.

Un déclin à la fois de l'abondance et de la diversité des abeilles sauvages depuis 1980, couplé au déclin des plantes associées à ces pollinisateurs incitent le territoire de projet à agir pour la préservation, la restauration et le développement de la biodiversité tant animale que végétale. Aussi, dans le but d'offrir un refuge à la vie sauvage, le territoire de projet propose d'installer 10 ruchers végétalisés sur le territoire de la manière suivante :

- Installation de 100 ruches nouvelles réparties sur une dizaine de ruchers. Le territoire, de par un partenariat avec des apiculteurs expérimentés du territoire et des agriculteurs labellisés « agriculture biologique », souhaite installer 10 ruchers de 10 ruches chacun sur des terrains publics, parapublics ou privés les plus purs possible et ce afin de respecter les besoins essentiels des abeilles. Les ruchers, une fois installés, seront conduits par les

apiculteurs. L'installation de ces ruchers « témoins » pourra être l'occasion d'impliquer les habitants, les scolaires et périscolaires, ainsi que les associations locales.

- Mise en place d'une ceinture végétale à proximité des différents ruchers. Le territoire propose d'investir dans une palette végétale favorable à la biodiversité (plantes indigènes, plantes mellifères, plantes hôtes ...), adaptée au climat et au sol du territoire, prenant en compte le réchauffement climatique et non envahissante. Par cette action, le territoire tend à augmenter significativement la proportion de plantes indigènes sur les espaces publics, parapublics et privés et créer un environnement favorable au bien être des abeilles et des insectes pollinisateurs de manière générale.

Pollen et nectar des fleurs étant les fondamentaux de l'alimentation des abeilles, le territoire de projet espère, par cette action visant à préserver la diversité des sources de pollen, assurer la protection et la survie des abeilles

Par ailleurs et en complément de l'action précédente, le territoire de projet souhaite davantage sensibiliser les enfants à la biodiversité et à sa protection. Elle propose donc l'achat d'un ensemble de malettes pédagogiques relatives à la découverte de la biodiversité et du monde des abeilles. Les malettes seront mises à disposition des écoles du territoire afin que les personnels enseignants mais également les animateurs des temps d'animation périscolaires puissent bénéficier de supports de qualité pour sensibiliser les enfants à la richesse de la nature qui les entoure et à la sauvegarde des abeilles. Le SIVOM possède actuellement un jeu de malettes pédagogiques sur la gestion et la prévention des déchets. Le territoire de projet serait ainsi doté de plusieurs kits de malettes pédagogiques en lien avec les thématiques liées à la transition énergétique et écologique.

Calendrier : 2017 - 2019

Animation prévue et description des effets attendus

- **Maîtrise d'ouvrage** : Communauté de Communes
- **Animation** : communication grand public dans la presse et sur le site internet de la collectivité. Recherche de personnes ressource, formation de guides composteur et réalisation d'un mémo compost, accompagnement des utilisateurs des composteurs et des poulaillers. Référencement de ces sites, comme sites pilotes, organisation de visites.
- **Objectifs attendus**
 - o Baisse des tonnages de déchets incinérés
 - o Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
 - o Sensibilisation à l'utilisation de plants endémiques ou mellifères pour les espaces publics
 - o Sensibilisation de la population aux enjeux de la biodiversité et d'un environnement sain
 - o Contribution à la pollinisation des espèces à fleurs
 - o Augmentation du nombre d'abeilles sur le territoire
- **Indicateurs** :
 - o Nombre de km évités sur le transport des bennes déchets verts
 - o Economies de carburant sur le transport des bennes déchets verts
 - o Emissions de CO2 évitées sur le transport des bennes déchets verts
 - o Economie de près de 800L annuels de produits phytosanitaires
 - o Nombre de plants endémiques ou mellifères installés sur le territoire

- Nombre de ruches installées
- Linéaire de haies plantées à proximité des ruchers

Détail des coûts prévisionnels de l'action 2					
Description	Montant HT	Fonds Transition Energétique		Autofinancement	
Généraliser la mise en place de composteurs individuels	4 230 €	80 %	3 384 €	20 %	846 €
Acquisition de 2 broyeurs à végétaux	60 000 €	80 %	48 000 €	20 %	12 000 €
Acquisition de matériel zéro phyto	176 400 €	80 %	141 120 €	20 %	35 280 €
Installation de 10 ruchers végétalisés	40 000 €	80 %	32 000 €	20 %	8 000 €
Acquisition de 20 mallettes pédagogiques	10 000 €	80 %	8 000 €	20 %	2 000 €
TOTAL	290 630 €	80 %	232 504 €	20 %	58 126 €

Annexe 4

Tableau financier de synthèse des actions financées par l'ESTE dans le cadre de cette convention

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS PAR BÉNÉFICIAIRE						
Actio ns	Bénéficiaire (Maître d'ouvrage)	Coût Global Prévisionnel	Auto- financement	Participation hors FFTE	Taux ESTE	Participation ESTE
1	<i>Ambert Livradois Forez</i>	827 500€	165 500€	90 000€	69%	572 000€
1a		250 000€	50 000€	60 000€	56%	140 000€
1b		8 000€	1 600€		80%	6 400€
1c		80 000€	16 000€		80%	64 000€
1d		10 000€	2 000€		80%	8 000€
1e		27 000€	5 400€	6 000€	58%	15 600€
1f		180 000€	36 000€	12 000€	73%	132 000€
1g		60 000€	12 000€	12 000€	60%	36 000€
1h		25 000€	5 000€		80%	20 000€
1i		187 500€	37 500€		80%	150 000€
2		<i>Ambert Livradois Forez</i>	290 630€	58 126€		80%
2a	4 230€		846€		80%	3 384€
2b	60 000€		12 000€		80%	48 000€
2c	176 400€		35 280€		80%	141 120€
2d	40 000€		8 000€		80%	32 000€
2e	10 000€		2 000€		80%	8 000€
TOTAL		1 118 130,00 €	223 626€	90 000€	38%	804 504€

Annexe 5

Coordonnées bancaires de chaque bénéficiaire

Nom du bénéficiaire : Recettes des finances de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez

Adresse du bénéficiaire : 15 rue du 11 novembre, BP 71, 63600 AMBERT

N° SIREN : 200 070 761

